



Mise en conformité - comptable, sociale et facturation électronique

Bonnes pratiques digitales et collaboratives

Quelles sont les actions à réaliser pour être en conformité sur la gestion des écritures comptables, la réglementation facturation électronique à venir et la transmission des données personnelles ? Comment mettre en œuvre ces actions en passant de vos outils actuels à des outils conformes ?

Dans le cadre de ses activités et dans un contexte d'accélération des injonctions de mise en conformité, votre entreprise a l'obligation d'être en conformité sur l'intégration mensuelle des écritures comptables, la non-transmission de données personnelles de paie via des messageries publiques ainsi que d'anticiper la facturation électronique à horizon 2026. Ces transitions numériques nécessitent également des formations et des actions de reprise de vos outils actuels vers les nouveaux outils conformes.

LE MOT DU RÉFÉRENT

La mise en conformité de votre entreprise sur la gestion des écritures comptables, des données de paie et l'anticipation de la facturation électronique va nécessiter de former vos collaborateurs à de nouveaux outils mais aussi de les accompagner dans la transition d'un outil à l'autre (reprise de données, nouveaux processus...). Mais cette transition numérique est aussi porteuse d'opportunité pour les entreprises permettant d'optimiser leur organisation et de se recentrer sur leur cœur de métier. Cette formation vous donne les clés pour être conforme et vous aider à gérer cette transition en formant vos collaborateurs et en reprenant les bons éléments.



Contenus

Module 1 : Amélioration des bonnes pratiques administratives par le digital

- Partager les bonnes pratiques digitales et collaboratives
- Découvrir les fonctionnalités de la plateforme collaborative comptable proposée par implid : Pennylane
- Etudier des retours d'expérience et identifier les bénéfices apportés
- Maîtriser les bonnes pratiques métiers

Module 2 : Gestion et transmission des données personnelles de paie de vos collaborateurs

- Connaître les nouvelles obligations de la CNIL
- Maîtriser les outils : portail digital social et coffre-fort électronique

Module 3 : Anticipation de la facturation électronique

- Identifier l'impact des nouvelles obligations sur votre organisation (format et dématérialisation)
- Maîtriser les opérations de migration de données
- Adopter les nouvelles pratiques obligatoires pour garantir la conformité



Objectifs pédagogiques

- Maîtriser la mise en conformité comptable induite par l'évolution légale (dématérialisation factures, écritures comptables...)
- Identifier les opportunités d'améliorer votre organisation administrative
- Apprendre et mettre en œuvre les bonnes pratiques digitales et collaboratives dans le domaine de la comptabilité et du social (portail, coffre-fort électronique)
- Acquérir un degré d'autonomie permettant de déployer une solution digitale
- Savoir réaliser la transition de vos outils actuels vers la plateforme Pennylane.



Méthodes pédagogiques

- Apports théoriques
- Démonstration, exercices pratiques



Prérequis

Maîtrise d'un outil comptable, de paie et de facturation



Pour qui ?

Dirigeants/Gestionnaires de TPE et PME



Validation des acquis

Questionnaire contrôle de connaissances



Coût par participant

A partir de 1000€ HT selon le contexte de votre entreprise (pour les formations intra : sur devis)



Durée

A partir de 16h



Lieu

Mix présentiel et distanciel

Si distanciel, disposer d'une connexion internet, d'un ordinateur et si possible d'un casque. Une assistance technique et pédagogique est assurée par implid auprès des participants.



DATES

A venir



CONTACT

formation-implid@implid.com



Nos supports sont **conçus afin d'être accessibles** à tous. Merci de **nous contacter pour toute demande d'adaptation spécifique** aux personnes en situation de handicap.